

**SEANCE ORDINAIRE DU 27 JANVIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Didier CASTETS, Maire

**Date de convocation et d'affichage** : 19/01/2023

**Présents** : Didier CASTETS, Sylvie DEFFREIX, Marc GAILLARDOU, Fabrice DUMAS, Camille ROUX, Marie-Anne THONNELIER, Françoise LASSERRE, Patrick RECALT-GUISSAGITS, Thierry CASCAILH

**Absents ou excusés** : Hervé DUSPOUYS, Olivier MARSAN (pouvoir à Fabrice DUMAS)

**Secrétaire de séance** : Marie-Anne THONNELIER

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 DECEMBRE 2022**

Après lecture, Monsieur le Maire demande aux Conseillers de se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2022.

Après délibération, le Conseil Municipal n'émet aucune observation sur le contenu et approuve à l'unanimité le procès-verbal du 10 décembre 2022.

**Vote**

Votants : .....09  
 Pouvoir : .....01  
 Pour : .....10  
 Contre : .....00  
 Abstention : 00

**PROJET ACCESSIBILITE EGLISE ET CIMETIERE**

Monsieur le Maire présente le projet préparé par Daniel Labenne, architecte, pour la mise aux normes accessibilité de l'église et du cimetière.

Le dossier est composé du plan de masse, du visuel du résultat final, du descriptif des travaux et de l'estimatif financier qui se résume ainsi :

Lot 1 – Maçonnerie : .....	86 500.00 €
Lot 2 – Menuiserie bois : .....	7 200.00 €
Lot 3 - Peintures .....	18 900.00 €
<u>Lot 4 - Serrurerie .....</u>	<u>6 400.00 €</u>
Montant total HT travaux .....	119 000.00 €
Honoraires architecte .....	14 280.00 €
<u>Coordonnateur SPS .....</u>	<u>2 000.00 €</u>
Montant total HT .....	135 280.00 €
<u>TVA 20 % .....</u>	<u>27 056.00 €</u>
Montant total TTC .....	162 336.00 €

Voici le détail des travaux :

- Création d'une rampe avec garde-corps derrière le monument aux morts avec déplacement de ce dernier d'environ 1 m
- Réhausse du sol du porche pour être à niveau de l'entrée de l'église (marches supprimées) entraînant une augmentation du nombre de marches à l'entrée du porche.

- Enlèvement côté cimetière du caniveau le long de l'église pour le remplacer par un système de drainage avec des dalles alvéolées remplies de cailloux pour la stabilisation du sol. Caniveau refait juste à l'entrée du porche côté cimetière.
- Réfection du crépi du mur d'enceinte du cimetière et installation de chaperons sur ce dernier.
- Porte du cimetière remplacée
- Lavage des murs de l'église et peinture boiseries (abats sons, porte, ...)

Monsieur le Maire explique que le descriptif détaillé sera affiné à la prochaine étape, celui-ci étant pour la demande de subvention.

Le calendrier d'exécution prévisionnel serait le suivant :

- A compter de mi-février : préparation du dossier d'appel d'offre, appel d'offre, analyse des offres et notifications aux entreprises
- Mi-juin : démarrage des travaux
- 31 octobre : fin des travaux

La demande de subvention ne portera que sur la partie travaux soit 119 000 € HT. Les honoraires restent à charge de la commune. Monsieur le Maire précise que pour ce projet, le coordonnateur SPS (Sécurité et Protection de la Santé) est obligatoire vu l'intervention de plusieurs corps de métier.

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel :

Montant estimatif des travaux HT .....119 000,00 €

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DETR (40%) .....	47 600,00 €
FEC 2022 .....	3 919,96 €
Fonds de concours de la CDC Chalosse Tursan .....	5 000,00 €
<u>Fonds Propres et emprunt .....</u>	<u>62 480,04 €</u>
Total .....	119 000,00 €

Le FEC et le fonds de concours de la CDC Chalosse Tursan ayant été obtenus en 2022, Monsieur le Maire propose de solliciter la DETR au titre de l'année 2023.

### **01-2023 - PROJET ACCESSIBILITE EGLISE ET CIMETIERE**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire propose de réaliser la mise en accessibilité de l'église et du cimetière et présente le projet de M. Labenne, architecte :

Montant estimatif des travaux HT .....119 000,00 €

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DETR (40%) .....	47 600,00 €
FEC 2022 .....	3 919,96 €
Fonds de concours de la CDC Chalosse Tursan .....	5 000,00 €
<u>Fonds Propres et emprunt .....</u>	<u>62 480,04 €</u>
Total .....	119 000,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal,

Article 1 : approuve les travaux de mise en accessibilité de l'église et du cimetière.

Article 2 : charge Monsieur le Maire de solliciter les subventions.

Article 3 : charge Monsieur le Maire de signer toute pièce relative à ce sujet.

**Vote**

Votants : .....09

Pouvoir : .....01

Pour : .....10

Contre : .....00

Abstention : 00

**BILAN FINANCIER 2022**

Monsieur le Maire présente le bilan financier prévisionnel 2022.

AFFECTATION DU RESULTAT 2022				
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RESTE A REALISER 2022	RESULTAT GLOBAL
<b>Résultat au 31/12/2021</b>	226 036,13	-13 959,80	0,00	212 076,33
<b>RECETTES</b>	176 195,78	58 431,60	3 980,00	238 607,38
<b>DEPENSES</b>	120 351,41	54 571,31	15 150,00	190 072,72
<b>Résultat de l'année 2022</b>	55 844,37	3 860,29	-11 170,00	48 534,66
<b>SOLDE</b>	<b>281 880,50</b>	<b>-10 099,51</b>	<b>-11 170,00</b>	<b>260 610,99</b>
Sera affecté en 2023 :				
Recette de fonctionnement	<b>article 002</b>	260 610,99		
Dépense d'investissement	<b>article 001</b>	10 099,51		
Recette d'investissement	<b>article 1068</b>	21 269,51		

**Recettes de fonctionnement**

Code Article	Libellé Article	Budget 2021	Réalisations 2021	Budget 2022	Réalisations 2022
	Chapitre 002 - Résultat reporté	190 903,10	0,00	226 036,13	0,00
002	RESULTAT REPORTE (820)	190 903,10	0,00	226 036,13	0,00
	Chapitre 013 - Atténuation de charges	2 600,00	2 962,71	0,00	0,00
6419	Remboursement sur rémunération du personnel	2 600,00	2 962,71	0,00	0,00
	Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre section	0,00	0,00	2 581,00	2 581,00
72	Production immobilisée	0,00	0,00	0,00	0,00
776	Différences de réalisations (négatives) reprises au compte	0,00	0,00	2 581,00	2 581,00
	Chapitre 70 - Produits des services du domaines et ventes diverses	890,00	1 307,03	719,17	12 936,17
70311	CONCESSION DANS LES CIMETIERES	200,00	600,00	0,00	0,00
7032	STATION.SUR VOIE PUBLIQUE	450,00	454,03	469,17	469,17
7087	REMBOURSEMENT DE FRAIS	240,00	253,00	250,00	12 467,00
	Chapitre 73 - Impôts et taxes	63 661,00	81 359,73	65 729,00	96 377,66
731	IMPOTS LOCAUX	39 092,00	39 170,00	41 160,00	37 961,00
7321	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	4 569,00	4 569,00	4 569,00	4 188,25
73223	FPIC	0,00	3 204,00	0,00	3 141,00
73224	FONDS DEPARTEMENTAL DES DMTO (taxe additionnelle)	20 000,00	34 416,73	20 000,00	51 087,41
	Chapitre 74 - Dotations et participations	46 282,00	51 558,78	46 116,00	45 375,13
7411	DGF DOTATION FORFAITAIRE (740)	19 216,00	19 216,00	19 000,00	17 769,00
74121	Dotation de solidarité rurale	2 886,00	2 886,00	2 700,00	3 024,00
74127	DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	1 703,00	1 703,00	1 500,00	1 584,00
742	DGF DOTA.AUX ELUS LOCAUX (747)	6 024,00	6 054,00	6 000,00	6 062,00
744	FCTVA	700,00	712,37	177,00	177,16
74718	Autres	7 000,00	8 180,55	8 000,00	4 748,26
74832	ATTRIBUTION DU F.D.T.P.	8 000,00	10 966,86	8 000,00	11 271,71
74834	ETAT COMPENSAT. EXO. DE TF	753,00	753,00	739,00	739,00
74835	ETAT COMPENS. AU TITRE EXO. TH	0,00	0,00	0,00	0,00
7484	DOTATION DE RECENSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00
7488	AUTRES ATTRIBUTIONS, SUBVENTIONS	0,00	1 087,00	0,00	0,00
	Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	26 000,00	29 311,73	26 000,00	18 113,57
752	REVENU DES IMMEUBLES (714)	12 000,00	15 172,20	12 000,00	15 987,60
7588	REMBOURSEMENT DE FRAIS (7339)	14 000,00	14 139,53	14 000,00	2 125,97
	Chapitre 76 - Produits financiers	0,00	2,10	0,00	2,25
761	Produits de participations	0,00	2,10	0,00	2,25
	Chapitre 77 - Produits exceptionnels	0,00	0,00	390,00	810,00
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTION SUR OPERATION DE GESTION	0,00	0,00	0,00	0,00
775	PRODUITS DE CESSION DES IMMOBILISATIONS	0,00	0,00	390,00	390,00
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	0,00	0,00	0,00	420,00
	<b>TOTAL</b>	<b>330 336,10</b>	<b>166 502,08</b>	<b>367 571,30</b>	<b>176 195,78</b>

**Dépenses de fonctionnement**

Code Article	Libellé Article	Budget 2021	Réalisations 2021	Budget 2022	Réalisations 2022
	<b>Chapitre 011- Charges à caractère général</b>	<b>58 610,00</b>	<b>24 768,11</b>	<b>60 750,00</b>	<b>36 964,98</b>
6061	EAU ELECTRICITE	7 000,00	5 337,80	7 000,00	5 143,53
60621	COMBUSTIBLES	2 000,00	1 497,82	2 000,00	0,00
60622	CARBURANTS(603)	500,00	98,43	500,00	165,85
60624	Produits de traitement	200,00	64,50	200,00	0,00
60631	FOURNITURES ENTRETIEN (605)	1 000,00	162,21	1 000,00	597,34
60632	FOURNITURE PETIT EQUIPEMENT(633)	2 000,00	397,94	2 000,00	575,22
60633	FOURNITURES DE VOIRIE (606)	1 500,00	0,00	1 500,00	733,25
60636	Vêtements de travail	500,00	444,04	500,00	0,00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES(608)	1 000,00	658,84	1 000,00	272,81
6068	AUTRES FOURNITURES(609)	5 000,00	2 033,93	5 000,00	1 938,20
613	LOCATIONS	500,00	228,59	500,00	0,00
61521	ENTRETIEN TERRAINS	500,00	0,00	500,00	0,00
615221	ENTRETIEN BATIMENTS	3 500,00	222,00	3 500,00	957,38
615228	AUTRES BATIMENTS	3 500,00	0,00	3 500,00	512,12
615231	ENTRETIEN VOIRIE	5 000,00	1 101,60	5 000,00	4 387,20
61558	ENTRETIEN MATERIEL	5 000,00	0,00	5 000,00	3 708,00
6156	MAINTENANCE	5 000,00	2 255,36	5 000,00	3 198,64
6161	PRIMES D'ASSURANCES(638)	2 500,00	2 473,30	2 600,00	2 593,86
618	AUTRES FRAIS DIVERS (641)	400,00	176,40	400,00	124,80
622	Honoraires	0,00	0,00	0,00	1 983,40
623	Fêtes et cérémonies	5 000,00	3 285,81	7 000,00	6 821,84
625	Déplacements, missions et réceptions	1 300,00	132,84	1 300,00	103,32
626	PTT TELEPHONE (664)	2 000,00	1 817,70	2 000,00	1 695,22
6281	COTISATIONS DIVERSES(6405)	500,00	204,00	500,00	204,00
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE (615)	210,00	210,00	250,00	250,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	0,00	1 080,00	0,00	0,00
635	TAXES FONCIERES,DROIT DE BAIL (629)	1 000,00	885,00	1 000,00	999,00



**Depenses d'investissement**

Code Article	Libellé Article	Budget cumulé 2021	Réalisations 2021	Restes à réaliser	Propositions 2022	Budget cumulé 2022	Réalisations 2022	Restes à réaliser
<b>Opérations financières</b>		<b>21 682,27</b>	<b>6 724,37</b>	<b>1 000,00</b>	<b>19 005,04</b>	<b>20 005,04</b>	<b>3 545,24</b>	<b>0,00</b>
001	RESULTAT REPORTE	13 777,90	0,00	0,00	13 959,80	13 959,80	0,00	0,00
1641	PRET	5 904,37	5 904,37	0,00	3 545,24	3 545,24	3 545,24	0,00
165	CAUTIONNEMENTS RECUS	2 000,00	820,00	1 000,00	1 500,00	2 500,00	0,00	0,00
<b>040 - Opération d'ordre entre sections</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 581,00</b>	<b>2 581,00</b>	<b>0,00</b>
192	PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSION D'IMMOBILISATIONS	0,00	0,00	0,00	0,00	2 581,00	2 581,00	0,00
2151	RESEAUX DE VOIRIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>041 - Opération patrimoniale</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 068,00</b>	<b>1 068,00</b>	<b>1 068,00</b>	<b>0,00</b>
2131	BATIMENTS PUBLICS	0,00	0,00	0,00	1 068,00	1 068,00	1 068,00	0,00
<b>Opérations non affectées</b>		<b>175 225,06</b>	<b>42 316,67</b>	<b>12 400,00</b>	<b>205 573,51</b>	<b>217 973,51</b>	<b>47 377,07</b>	<b>15 150,00</b>
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insert	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20412	SUBVENTION D'EQUIPEMENT - GROUPEMENT DE COLLECTIV	6 000,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00	1 786,54	0,00
2051	Logiciels mairie	4 406,00	3 966,73	400,00	2 500,00	2 900,00	2 652,01	0,00
2111	TERRAIN NU	0,00	0,00	0,00	38 000,00	38 000,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâti	20 000,00	0,00	0,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00	0,00
2131	BATIMENTS PUBLICS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 756,00	0,00
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	5 000,00	2 280,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00
2184	MOBILIER	10 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	13 500,00
2188	AUTRES IMMOB. CORPORELLES	40 000,00	2 764,13	5 000,00	10 000,00	15 000,00	1 409,71	600,00
231	TRAVAUX EN COURS	89 819,06	33 305,81	5 000,00	122 073,51	127 073,51	21 772,81	1 050,00
<b>Total</b>		<b>196 907,33</b>	<b>49 041,04</b>	<b>13 400,00</b>	<b>224 578,55</b>	<b>241 627,55</b>	<b>54 571,31</b>	<b>15 150,00</b>

**ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

Dans l'objectif de préparer le budget 2023, Monsieur le Maire propose les orientations suivantes :

- Achat du « quiller » à l'indivision Lacazedieu
- Projet de mise aux normes accessibilité de l'église et du cimetière
- Renouvellement de la haie le long de la route départementale en face la salle et consolidation de la plateforme des containers d'ordures ménagères
- Achat de grandes jardinières pour habiller le mur de la salle côté route
- Lancer la procédure de récupération des biens sans maître
- Lancer l'étude photovoltaïque de la salle polyvalente avec le SYDEC
- Renouveler les illuminations de Noël
- Changement de la porte d'entrée du logement communal 57 rue de l'église suite à demande de la locataire.

Suite à sa demande, Monsieur le Maire signale que la voie derrière le bourg va être refaite en 2024 par le Conseil Départemental.

**02-2023 - MOTION FINANCES LOCALES EN DANGER**

Les communes et intercommunalités des Landes vivent une période sous le signe de multiples dangers :

- l'augmentation du coût des matières premières (denrées alimentaires pour les repas dans les écoles, les crèches, les EHPAD...et les coûts de la construction),
- l'augmentation du prix de l'énergie,
- l'incidence financière de la revalorisation de l'indice de la fonction publique,

Sont autant de charges nouvelles qui impactent fortement les budgets des collectivités locales.

Si des mesures ont été annoncées par le gouvernement, elles s'avèrent insuffisantes à ce jour car elles ne concernent pas toutes les collectivités locales et elles ne prennent pas entièrement en charge les dépenses supplémentaires engendrées.

Les collectivités n'ont pas attendu la crise et l'augmentation des coûts pour réduire les dépenses. Or, beaucoup d'entre elles se trouvent dorénavant dans l'incapacité de faire face

à ces nouvelles augmentations et espèrent une aide significative de l'Etat. Elles attendent une solidarité comme elles en ont fait preuve elles-mêmes dans les crises récentes (gestion de la crise COVID, guerre en Ukraine).

En soutien aux revendications de l'Association des Maires de France et des Présidents de communautés (AMF), l'AML demande donc que les communes et intercommunalités aient une capacité à agir à la hauteur de leurs responsabilités et cela passe par :

- L'indexation des dotations- notamment la dotation globale de fonctionnement (DGF) sur l'inflation, comme c'était le cas jusqu'en 2010,
- Une remise à plat des critères de la DGF, principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités,
- L'arrêt de la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) dans la précipitation,
- Et surtout, eu égard à l'urgence, la mise en place d'un bouclier tarifaire énergétique pour les collectivités.

Toutes ces mesures sont nécessaires pour que les collectivités puissent continuer leur mission de service public.

Le Conseil Municipal approuve cette motion.

#### **Vote**

Votants : .....09

Pouvoir : .....01

Pour : .....10

Contre : .....00

Abstention : 00

#### **03-2023 - MOTION ZAN (ZERO ARTIFICIALISATION NETTE)**

La loi « climat et résilience » du 22 août 2021 fixe l'objectif de division par deux, en dix ans, de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers pour atteindre le « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN) à l'horizon 2050.

Un calendrier extrêmement serré a également été mis en place pour satisfaire cet objectif. Elus locaux engagés et responsables, nous partageons l'objectif de la loi « climat et résilience » en matière de gestion économe des espaces et de réduction de l'artificialisation des sols. Les élus landais rappellent qu'ils pratiquent déjà, dans le cadre des politiques locales, la conciliation du développement économique, des enjeux de revitalisation et de préservation des milieux naturels.

Cet objectif national de réduction de consommation de l'espace doit être décliné au niveau régional au sein des SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), au plus tard le 22 février 2024, et par la suite au niveau des SCOT (schéma de cohérence territoriale), au plus tard le 22 août 2026 et enfin des PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal) au plus tard le 22 août 2027.

Tout en partageant cette préoccupation de gestion raisonnée de l'espace, les élus locaux demandent que l'application de ces dispositions s'effectue de manière différenciée suivant la réalité des territoires concernés. La notion d'étalement urbain et de consommation d'espace ne peut s'apprécier de manière identique dans les métropoles et dans les espaces ruraux.

Les élus landais veilleront à ce que les territoires ruraux ne soient pas privés de toute possibilité de développement.

Dès lors, ils demandent que la transcription des dispositions de la loi « climat et résilience » au sein du SRADDET et la fixation des futures orientations d'aménagement consécutive à une prochaine concertation avec les SCOT de la région Nouvelle Aquitaine prennent en compte cette notion de différenciation entre les territoires. Les collectivités du bloc communal (communes et EPCI) doivent être étroitement associées.

Les élus landais défendent l'idée de justice et de développement équilibré des territoires. Ainsi, la réduction de 50% n'aura pas le même impact selon que les territoires auront fait un effort important de réduction de leur consommation ces dix dernières années. L'application d'un critère exclusivement mathématique constituera une « double peine » et obérera fortement leur possibilité de développement.

Les élus landais sont attachés à la défense d'une position équilibrée, respectueuse des spécificités de chacun et de la possibilité pour tous les territoires de se développer. Ils sont aussi garants de la liberté de leurs concitoyens de choisir leur lieu de vie dans un environnement protégé. Ils s'engagent également pour promouvoir les mesures « antispéculatives » permettant à la jeune génération d'accéder au logement sur chaque territoire.

Le Conseil Municipal approuve cette motion.

#### Vote

Votants : .....09

Pouvoir : .....01

Pour : .....10

Contre : .....00

Abstention : 00

### **04-2023 – MISE A JOUR DE LA GRILLE TARIFAIRE DE FACTURATION DE LA VAISSELLE ET DE L'EQUIPEMENT**

Monsieur le Maire propose de modifier les tarifs applicables en cas de manque de vaisselle et d'équipement lors des locations.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve la grille tarifaire suivante applicable dès le 1<sup>er</sup> février 2023.

EQUIPEMENT	STOCK	PRIX ACTUEL	PRIX PROPOSE
<b>VAISSELLE</b>			
<b>Assiettes blanches</b>			
<i>Creuses</i>	150	2,50 €	<b>4,00 €</b>
<i>Plates</i>	300	2,80 €	<b>4,00 €</b>
<i>A dessert</i>	150	2,50 €	<b>4,00 €</b>
<b>Couverts</b>			
<i>Cuillères à soupe</i>	150	1,50 €	<b>1,50 €</b>
<i>Fourchettes</i>	150	1,50 €	<b>1,50 €</b>
<i>Couteaux</i>	150	2,00 €	<b>3,00 €</b>
<i>Cuillères à café</i>	150	0,70 €	<b>1,00 €</b>
<b>Verres et tasses</b>			
<i>A pied</i>			
<i>à vin (19cl)</i>	180	2,00 €	<b>2,50 €</b>
<i>à eau (24,5cl)</i>	150	2,00 €	<b>2,50 €</b>
<i>Ordinaires</i>	131	0,50 €	<b>1,00 €</b>
<i>Flûtes</i>	147	2,00 €	<b>2,50 €</b>
<i>Tasses</i>	162	0,90 €	<b>2,50 €</b>



<b>EQUIPEMENT DE TABLE</b>			
<i>Carafes</i>			
à vin grappe	16	2,00 €	5,00 €
à eau	20	3,00 €	5,00 €
<i>Corbeilles à pain</i>	19	2,00 €	7,50 €
<i>Bols transparents</i>	17	1,00 €	2,00 €
<i>Saucières</i>	12	3,00 €	12,00 €
<i>Salières/poivrières</i>	28	3,50 €	3,50 €
<i>Plats en inox ovales</i>			
grands	12	10,00 €	15,00 €
moyens	9	8,00 €	10,00 €
<i>Plats ovales en verre</i>	16	8,00 €	8,00 €
<i>Plats ronds en verre</i>	19	8,00 €	8,00 €
<i>Plats creux en verre</i>	7	8,00 €	8,00 €
<i>Plats creux blancs</i>	15		8,00 €
<i>Saladiers en verre</i>	21	8,00 €	8,00 €
<i>Saladiers en inox</i>	19	10,00 €	20,00 €
<i>Louches</i>	11	6,00 €	10,00 €
<i>Cuillères à sauce</i>	8	6,00 €	10,00 €
<i>Pelles à tarte</i>	7	4,00 €	8,00 €
<b>EQUIPEMENT DE CUISINE</b>			
<i>Poêles</i>			
grandes	1	30,00 €	35,00 €
moyennes	1	25,00 €	25,00 €
<i>Bassine alu</i>	2		55,00 €
<i>Faitout</i>	2	45,00 €	45,00 €
<i>Friteuse manuelle</i>	1		30,00 €
<i>Casseroles</i>	3		30,00 €
<i>Louches</i>			
grande	1	25,00 €	25,00 €
à crêpes	1	4,00 €	6,00 €
<i>Cuillère à glace</i>	1	6,00 €	15,00 €
<i>Ecumoires</i>	2	5,00 €	8,00 €
<i>Ecumoire 16 cm</i>	1	12,00 €	20,00 €
<i>Passoire diam. 40</i>	1	90,00 €	95,00 €
<i>Passoire</i>	3	6,00 €	16,00 €
<i>Economes</i>	4	1,00 €	2,00 €
<i>Pinces</i>	2	5,00 €	8,00 €
<i>Ouvre boîte</i>	3	2,00 €	2,00 €
<i>Tire bouchon</i>	3	4,00 €	10,00 €
<i>Décapsuleur</i>	1		2,00 €
<i>Grattoir plancha</i>	1		25,00 €

<b>EQUIPEMENT DE CUISINE</b>			
<b>Couteaux</b>			
grands	6	18,00 €	<b>20,00 €</b>
office	10	3,00 €	<b>8,00 €</b>
<b>Grande fourchette 2 dents</b>			
	4	11,00 €	<b>17,00 €</b>
<b>Fouet 30 cm</b>			
	1	8,00 €	<b>12,00 €</b>
<b>Fouets</b>			
	2	3,00 €	<b>5,00 €</b>
<b>Spatules inox</b>			
	3	6,00 €	<b>8,00 €</b>
<b>Spatule inox coudée</b>			
	1		<b>8,00 €</b>
<b>spatule plastique</b>			
	1		<b>5,00 €</b>
<b>Fusil</b>			
	1	7,00 €	<b>15,00 €</b>
<b>Cafetières électriques</b>			
	2	25,00 €	<b>40,00 €</b>
<b>Percolateur à café 15 litres</b>			
	1	220,00 €	<b>220,00 €</b>
<b>Plateaux</b>			
géométrique	15	7,00 €	<b>15,00 €</b>
<b>Coupe pain</b>			
	1		<b>35,00 €</b>
<b>Planche à découper</b>			
grande (53x32,5)	1		<b>41,00 €</b>
petite (35x25)	1		<b>18,00 €</b>
<b>Micro-ondes</b>			
	1		<b>120,00 €</b>
<b>Desserte (chariots à assiette)</b>			
Grand	1		<b>350,00 €</b>
Grilles	20		<b>25,00 €</b>
Petit	1		<b>350,00 €</b>
Grilles	16		<b>15,00 €</b>
<b>Chariot</b>			
	1		<b>230,00 €</b>
<b>Stérilisateur à couteaux</b>			
	1		<b>250,00 €</b>
<b>Panier lave - vaisselle</b>			
	5		<b>35,00 €</b>
<b>Poubelle plastique noire</b>			
	3		<b>50,00 €</b>
<b>Poubelle tri sélectif</b>			
	3		<b>80,00 €</b>
<b>Range couvert</b>			
	5		<b>25,00 €</b>
<b>Casiers verres</b>			
30 verres	5		<b>95,00 €</b>
36 verres	5		<b>95,00 €</b>
49 verres	3		<b>165,00 €</b>
<b>Chaises</b>			
	147		<b>55,00 €</b>
<b>Tables</b>			
	30		<b>380,00 €</b>

**Vote**

Votants : .....09

Pouvoir : .....01

Pour : .....10

Contre : .....00

Abstention : 00

**MISE EN CONFORMITE SUITE A LA VISITE DE L'APAVE**

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise SEEGEES pour la mise en conformité des bâtiments suite à la visite de l'APAVE. Montant : 2 271.65 € HT

Après discussion, le Conseil Municipal valide le devis.

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES****Mobilier salle :**

Monsieur le Maire explique que la facture du mobilier est toujours en attente de paiement pour 15 chaises en attente d'échange. Il a proposé un compromis au commercial soit que la commune garde les 15 chaises et qu'en échange l'entreprise fournit gracieusement trois chariots à chaises supplémentaires. Solution acceptée.

**Dates des manifestations 2023 :**

Monsieur le Maire présente les dates des manifestations 2023 :

- 17/02 : Théâtre
- 15/04 : Journée du Conseil Municipal
- 04/06 : Fête des mères
- 30/06 au 02/07 : Fêtes de Cazalis
- 30/09 ( à valider ) : repas des aînés
- 02/12 : Téléthron
- 09/12 : Noël des enfants

Monsieur le Maire propose de fixer une journée citoyenne. Le 22 avril est retenu mais sera à confirmer.

Le 17 février, Chalosse Tursan en Scène propose une représentation théâtrale à Cazalis. La commune de Serres Gaston prête l'estrade qu'il faudra aller chercher et monter le 13 ou le 14 février. Café, chocolat chaud et gâteaux seront proposés à l'issue du spectacle.

**Situation locataire :**

Monsieur le Maire informe les élus que le jugement pour l'expulsion de Blanchemain a été rendu le 03 janvier 2023. Il a été immédiatement transmis à l'huissier qui devait lui signifier puis qui devait délivrer dans les 15 jours suivants un commandement de quitter les lieux. Débute alors un délai de 2 mois avant de prononcer la récupération l'appartement.

Après contact avec le cabinet d'huissiers, Monsieur le Maire informe que, la personne en charge du dossier étant en arrêt jusqu'à lundi prochain, la signification du jugement n'aurait pas été faite.

Lundi, Monsieur le Maire reprendra contact pour voir ce qu'il en est réellement.

**Site internet :**

Marc Gaillardou informe ses collègues qu'il a regardé le site internet de la commune et a relevé quelques anomalies à corriger. Il demande qui a la main pour apporter ces modifications. Monsieur le Maire lui explique que lui-même, Sylvie Deffreix, Patrick Récalt Guissagais et Céline ont des accès à l'administration du site.

Patrick Récalt Guissagais demande de faire remonter à l'ALPI une anomalie sur le bandeau supérieur du site qui fait apparaître la photo aérienne de la commune mais pas centrée sur le bourg.

**SIVU scolaire :**

Sylvie Deffreix fait un résumé de la dernière réunion du SIVU.

- Situation cantine : deux familles de Cazalis ont des impayés. Pour l'une, en impayé sur plusieurs exercices, cela se solutionne par prélèvement sur les allocations familiales. Pour l'autre, l'impayé est de l'ordre de 80 € et des relances sont actuellement en cours.
- Personnel :
  - o Changement de grade de Laëtitia Laurent
  - o Sylvie Zugasty est en arrêt et a fait une demande de maladie professionnelle
- Les travaux de l'école de Momuy ont été reportés
- Problème de harcèlement dans le bus signalé au Président.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.

SIGNATURES			
Didier CASTETS		Sylvie DEFFREIX	
Marc GAILLARDOU		Hervé DUSPOUYS	Excusé
Fabrice DUMAS		Camille ROUX	
Françoise LASSERRE		Marie-Anne THONNELIER	
Olivier MARSAN	Excusé	Patrick RECALT GUISAGAIS	
Thierry CASCAILH			